

l'éducation

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

### Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée

- 1 – Lire la notice
- 2 – Rassembler les documents justificatifs
- 3 – Remplir le dossier (rubriques 1, 2, 3) en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
- 4 – Déposer le dossier rempli et signé et accompagné des pièces justificatives auprès de l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande du  
**1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre (inclus) 2026**

## NOTICE

### Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

### Qui peut faire cette demande ?

Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.  
L'élève majeur ou mineur émancipé, s'il est contribuable et autonome (à la charge de personne)

### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

#### Les élèves inscrits à la rentrée 2026 en classe de :

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole ;
- 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de CAPa.

#### Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>)
- Les étudiants inscrits en BTSA ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr))

### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

**1. les ressources de la famille :** C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025 qui est pris en compte.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge **des deux concubins** qui sont pris en compte. (Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)

#### **2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :**

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs célibataires ;

- les enfants en situation de handicap. Le barème ci-dessous permet de déterminer, au regard des ressources de la famille et du nombre d'enfant(s) à charge, si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037 €	23 731 €	27 121 €	31 360 €	35 597 €	40 684 €	45 769 €	50 855 €

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez réaliser une estimation à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

#### Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- Votre (vos) avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025 • RIB

Attention, l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

#### Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre concubin(ne).</li> </ul>
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à votre charge ;</li> <li>• Justificatif du changement de résidence de l'élève</li> </ul>
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez <b>la tutelle</b>	<p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de la décision de justice désignant le tuteur <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.</li> <li>• Copie de la décision du conseil de famille <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.</li> </ul>

<sup>1</sup>Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition.

#### Bourse au mérite

##### **Qu'est-ce que la bourse au mérite :**

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

- Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB.

#### Informations complémentaires

Une **prime d'équipement** peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une **prime d'internat** est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

**Ces primes sont versées automatiquement** selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

**Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).**

# Demande de bourse nationale lycée pour l'année scolaire 2026-2027

Cadre réservé à l'administration (Ne rien remplir dans la parties grisées)

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :	Région :
Établissement :	Numéro INA / Numéro INE :

## Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscule et de cocher les cases qui concernent votre situation.

<b>1 – Les membres de la famille de l'élève</b>			
<b>L'élève pour lequel vous demandez la bourse</b>			
Son nom		Son prénom	
Sa date de naissance		<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon
Sa nationalité :	<input type="checkbox"/> française	<input type="checkbox"/> d'un pays de l'union européenne	<input type="checkbox"/> d'un autre pays
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme :			

<b>Le demandeur</b>				
Vous êtes :	<input type="checkbox"/> La mère	<input type="checkbox"/> Le père	<input type="checkbox"/> Le tuteur ou représentant légal de l'élève	<input type="checkbox"/> L'élève majeur autonome
Votre nom de naissance		Votre prénom		
Votre nom d'usage (si différent)				
Votre numéro fiscal				
Votre adresse				
Code postal		Commune		
Numéro de téléphone	__ / __ / __ / __ / __	Courriel		
Exercez-vous une activité professionnelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, laquelle :				
Vous êtes <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> En concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Célibataire				

<b>Votre partenaire (conjoint(e)/concubin(e)/partenaire de pacs)</b>				
Son nom de naissance		Son prénom		
Son nom d'usage (si différent)				
Son lien de parenté avec l'élève : <input type="checkbox"/> la mère de l'élève <input type="checkbox"/> le père de l'élève <input type="checkbox"/> autre				
Son numéro fiscal				
Son adresse				
Code postal		Commune		
Numéro de téléphone	__ / __ / __ / __ / __	Courriel		
Exerce-t-il une activité professionnelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, laquelle :				

<b>2 – Les enfants à charge du foyer</b>
--

Nom et prénom de chacun des enfants à charge en garde exclusive et/ou alternée (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	__/__/____			
	__/__/____			
	__/__/____			
	__/__/____			
	__/__/____			
	__/__/____			

2 - La scolarité de l'élève		
Etablissement fréquenté en <b>2025-2026</b>	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Avez-vous reçu la prime d'équipement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Année d'obtention du DNB :	Mention obtenue : <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien ou Aucune	
Etablissement fréquenté en <b>2026-2027</b>	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Régime de l'élève : <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe		

#### 4 - Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>1</sup>. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi<sup>2</sup>.

Je soussigné(e) : représentant(e) légal(e) de l'élève :

certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

Le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Signature



1- Connectez-vous sur le site [oups.gouv.fr](https://oups.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2- En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr).

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.	Signature chef d'établissement et cachet de du l'établissement   __/__/____
--	--

**Résumé de la situation du demandeur**

Ressources	Enfants à charges	Echelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

**Information sur le traitement de vos données :**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données.